

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 10 juillet 2018 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents :** Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD

**Absents représentés :** M. GROSSO par M. ROUVIER - M. PEREZ par G. REQUENA - J. HURTADO par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par MC. FABRE DE ROUSSAC - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

**Absent :** W. BIGNON

**15. Promesse de bail pour la construction d'un bâtiment avec toiture photovoltaïque (Annexe 9) (J-F. MARY)**

La commune souhaite valoriser les surfaces présentes autour des services techniques (15 avenue de la zone industrielle) par la création d'un hangar.

Les dispositifs règlementaires permettent de prévoir la construction de ce bâtiment avec une couverture photovoltaïque développée par une société privée. Ainsi, la société développe une activité d'installation et d'exploitation de panneaux photovoltaïques et réalise la construction d'un bâtiment de 835 m<sup>2</sup> sous couvert d'une participation financière de la commune à hauteur de 60.000 €.

Le projet permettra aussi l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des services techniques.

Afin de réaliser l'opération, la commune doit octroyer une promesse de bail (30 ans) pour la construction du bâtiment.

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** le principe de la création d'un hangar photovoltaïque aux services techniques sur la parcelle BN 173,

**De donner** délégation de signature à M. le Maire pour la promesse de bail pour la construction du bâtiment mentionné ci-dessus avec la société VALECO, sis 188 rue Maurice Béjart, Montpellier pour les parcelles BN 111 et BN 173.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**  
**A LA MAJORITE**  
**(Abstention : 1 voix)**

**Valide** le principe de la création d'un hangar photovoltaïque aux services techniques sur la parcelle BN 173,

**Donne** délégation de signature à M. le Maire pour la promesse de bail pour la construction du bâtiment mentionné ci-dessus avec la société VALECO, sis 188 rue Maurice Béjart, Montpellier pour les parcelles BN 111 et BN 173.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

